

« RECHERCHE – INDUSTRIE – TERRITOIRE »

# Quel avenir pour la recherche ?

Depuis plusieurs années, la place de la recherche publique dans la nation, son efficacité, l'exigence de moyens nécessaires à son développement, son rôle dans l'aménagement du territoire et ses liens avec la recherche privée est au cœur des préoccupations de notre société.

Plusieurs organisations syndicales et associations\* du secteur de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur ont débattu le 11 décembre 2006, autour du thème « Recherche-Industrie-Territoire ».

Des débats qui ont permis des éclairages croisés entre tous les acteurs concernés par la Recherche sur sa situation actuelle, sur les enjeux pour son avenir et enfin sur le rôle du mouvement social pour peser sur ses évolutions futures.



et de vie, l'urbanisation outrancière et ses conséquences sur la santé, l'exclusion et les discriminations, le développement durable et le problème des sources d'énergie en relation avec les changements climatiques, les OGM... sont autant de questions qui interrogent le monde scientifique, par rapport à l'utilisation de la recherche, mais aussi par rapport aux priorités gouvernementales.

## Bilan aujourd'hui en France

L'investissement de la France dans la Recherche est en baisse et reste loin derrière celui de pays comparables et de l'objectif de 3% du PIB en 2010. La « Loi Programme sur la Recherche » planifie la stagnation de celle-ci et s'attaque à la recherche publique et ses organismes. Elle place ceux-ci et les universités sous

la coupe d'une série d'Agences, étroitement contrôlées. Les besoins d'innovation pour la conquête de marchés pèsent sur la recherche fondamentale. Faute d'un investissement suffisant du privé, de structures parfois vieillies de l'appareil productif, la recherche industrielle a un retard important. La crise universitaire atteint son paroxysme et le nombre d'étudiants est inférieur à

## Recherche et Société

Le rôle de la Recherche est d'abord de contribuer à la quête de connaissances qui anime l'Humanité depuis ses origines. La Recherche a également pour rôle de répondre aux besoins sociaux, de développer des activités nouvelles créatrices d'emplois et de richesses pour la société. Cette double fonction est la respon-

## Quels moyens pour la recherche publique ?

sabilité conjointe de l'Etat et des entreprises privées, la réponse aux besoins sociaux devant toujours être privilégiée par rapport à la tendance actuelle qui instrumentalise la recherche pour le seul développement des profits des entreprises et du capital.

Personne ne peut plus nier les relations entre la Recherche et la demande sociale. Les conditions de travail

celui d'autres grands pays. Les universités restent dans la misère. Le processus d'orientation est incohérent, les inégalités, notamment dans l'accès aux formations longues, se creusent. Les jeunes se détournent de plus en plus de la recherche scientifique du fait de la précarité et faute d'attractivité des carrières proposées. Quant aux pôles de compétitivité, la preuve de leur efficacité sur l'emploi est loin d'être faite.

## Enjeux pour l'avenir

L'avenir de la Recherche ne peut être assuré que par un développement parallèle de ses deux pôles, public et privé. Il serait illusoire et dangereux de vouloir assujettir l'un à l'autre comme tente de le faire actuellement le gouvernement. Les coopérations entre ces deux secteurs doivent garantir le respect de leur logique propre. Les nouvelles structurations et les outils de financements doivent agir sur les évolutions de ces deux secteurs de la recherche et sur leurs interactions, en particulier par une augmentation de l'emploi scientifique et technique notamment pour les jeunes. Par ailleurs le monde industriel et les collectivités territoriales ne doivent pas, sous couvert d'excellence, influencer le fonctionnement des établissements publics de l'enseignement supérieur et de la recherche. La mise en concurrence doit céder le pas à de véritables coopérations pour un aménagement cohérent et équilibré du territoire. Enfin, il faut favoriser des coopérations sur des enjeux stratégiques entre le public et le privé en relançant des grands programmes de Recherche et de Développement technologiques sur des objectifs partagés et élaborés démocratiquement.

## Interventions et actions du mouvement social

Il est primordial que l'ensemble du mouvement social, et tout particulièrement les organisations syndicales

(du public et du privé) se donnent les moyens d'intervenir et de peser sur ce secteur important pour l'avenir de nos concitoyens, au plan local, régional et national dans le cadre de l'Europe et au-delà, en se mobilisant pour :

- la réponse à l'ensemble des besoins sociaux et pas seulement à ceux des marchés financiers et des multinationales,
- des choix budgétaires (crédits et personnels) et fiscaux (crédits d'impôt) qui permettent un développement à la hauteur des enjeux,
- des conditions de travail, d'évolution de carrière et de rémunérations correctes pour l'ensemble des personnels (public/privé, statutaires/non statutaires), dans des structures démocratiques,
- la création d'emplois stables et pérennes, tant dans le secteur public (statut de la fonction publique) que le secteur privé (CDI),
- une coopération équilibrée de la recherche privée et de la recherche publique, et pour cette dernière la mise en place de vraies structures de coopération combattant la mise en concurrence de celles-ci,
- une politique de l'aménagement du territoire maîtrisée par les citoyens, leurs organisations, les élus comme garant de la démocratisation, de la cohésion sociale et de l'intégration de tous.

Les organisations et associations présentes se sont séparées sur l'accord de poursuivre les échanges, afin de s'exprimer collectivement dans les débats des prochains mois, pour que les enjeux de la Recherche pour le développement économique, l'emploi et l'aménagement du territoire soient au centre des préoccupations des futurs responsables du pays.

- la CGT et l'UGICT, la CFE-CGC, la FSU, l'Union Syndicale Solidaires, l'UNEF, Sauvons la Recherche (SLR), la Confédération des Jeunes Chercheurs (CJC).

## Commissions départementales d'organisation et de modernisation des services publics :

## Un décret pour exclure les syndicats !

Dans les années 1990, suite aux luttes, notamment en milieu rural, des commissions départementales des services publics ont été mises en place. Institutionnalisées par la loi d'aménagement du territoire de 1995, elles étaient composées de représentants de l'Etat, d'élus, d'usagers et de salariés.

Fonctionnant trop souvent comme des chambres d'enregistrement elles permettaient néanmoins d'avoir une approche globale des services publics dans les départements. Dans un certain nombre d'entre-eux, nos organisations s'étaient emparées de cette commission pour porter les revendications. Des liens se nouaient avec les élus et les usagers pour défendre les services publics et c'est sans doute pour cela que de nombreux préfets ne les réunissaient plus.

Suite aux actions de 2005, une conférence des services publics en milieu rural a été mise en place et a rendu ses conclusions, le premier ministre annonçant la sortie d'un nouveau décret pour réformer l'existant. **Et c'est le décret du 21 novembre 2006 qui éclaire sur la nature de la rénovation des dites commissions : Il n'y aura plus de représentant des syndicats !!!**

La CGT – qui a immédiatement saisi par courrier le 1<sup>er</sup> Ministre - appelle à dénoncer cette situation inique. Il faut, à tous les niveaux, porter cette exigence d'un lieu permettant l'expression démocratique des besoins des citoyens et des salariés. Et les syndicats doivent pouvoir s'y faire entendre !